



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation
Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDPFE/2019-433
04/06/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 4 /11/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : appel à projets « Juste humains » pour organisation d'un événement régional afin de promouvoir la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Service régional de formation et de développement
Service de formation et de développement

Résumé : la présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projets « Juste humains » à l'initiative du Conseil National des Délégués Élèves et Étudiants de l'Enseignement Agricole Public, soutenu par la DGER. Ce concours vise à favoriser la sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

1 – Contexte

On ne construit pas une société sûre, pacifique, solidaire, sur la haine de l'autre. Le racisme et l'antisémitisme sont à l'opposé des valeurs qui fondent la République. La diversité des origines géographiques et des identités culturelles des hommes et des femmes compose la société française. Source d'enrichissement, cette diversité peut néanmoins être à l'origine de tensions entre individus ou groupes d'individus et être perçue par certains comme une menace. Elle soulève notamment les questions de l'identité et du droit à la différence.

Les représentants du Conseil National des Délégués des Élèves et des Étudiants de l'Enseignement Agricole Public (CNDEEEAP) ont souhaité s'emparer de cette thématique et proposer cet appel à projets aux jeunes des établissements de l'enseignement agricole. Les actions proposées doivent avoir pour objectif de promouvoir les principes fondamentaux de la République, de défendre les droits de l'homme et du citoyen, de renforcer la prévention contre les discriminations liées à la xénophobie, au racisme et à l'antisémitisme.

Le concours « **juste humains** » a pour objet l'organisation de manifestations et d'évènements sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et est ouvert à tous les établissements de l'enseignement agricole technique public et privé sous contrat.

Cet appel à projet s'inscrit pleinement dans le plan interministériel piloté par la Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT, ainsi que dans la politique menée par le ministère chargé de l'agriculture. Cette priorité est notamment rappelée dans la note de service DGER/SDEDC/2018-366 relative à l'organisation de la rentrée 2019, affirmant « la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances » comme l'un des grands chantiers de la politique éducative du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

2 - Mise en œuvre de l'appel à participation

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) souhaite encourager les jeunes de l'enseignement agricole, futurs citoyens et citoyennes, à participer au débat public en les incitant à s'emparer collectivement des questions de société, et notamment celle de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

A travers l'organisation d'évènements et de manifestations, cet appel à projet vise à initier une démarche de débat et de rencontre entre établissements d'une même région en associant différents partenaires reconnus sur cette thématique.

Il s'agit :

- De développer l'esprit critique des apprenants en se référant à des expertises reconnues ;
- De favoriser l'esprit de coopération et l'interdisciplinarité ;
- D'encourager le débat, la prise de parole et le respect de l'autre ;
- De favoriser l'autonomisation des apprenants et l'acquisition d'aptitudes organisationnelles en mettant en œuvre une démarche de projet ;
- Sensibiliser à une démarche artistique.

Les projets pourront notamment s'inscrire dans le cadre des grandes orientations rappelées par la note de rentrée précitée, ainsi que dans celui de la convention Alimentation – Agri'Culture et ses différentes dimensions relatives à l'éducation artistique et culturelle, à l'alimentation, et au patrimoine.

Cet appel à projets s'adresse aux autorités académiques et les incite à mobiliser leurs établissements, au travers de toutes leurs composantes (élèves, représentants des élèves, associations et communautés pédagogiques et éducatives), en vue de l'organisation d'événements.

Les établissements intéressés pourront également se manifester directement auprès de leur autorité académique.

Chaque autorité académique candidate devra former un comité de pilotage dont elle assurera l'animation par l'intermédiaire de son chargé de mission « insertion – égalité », regroupant plusieurs établissements de leur région.

Ce comité pourra être composé de personnes investies dans le projet et représentant :

- Les équipes de direction des établissements participants ;
- Les équipes de vie scolaire ;
- Les enseignants ;
- Les jeunes.

Ce comité de pilotage aura pour première mission de faire acte de candidature à cet appel à projet, en renvoyant avant le 4 novembre 2019 la formulaire de candidature du projet (annexe 1 de la présente note de service), à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr.

Ce comité de pilotage aura ensuite pour objectif :

- Dans la phase de construction du projet (de novembre à décembre 2019)
 - De déterminer la thématique de l'événement ;
 - De rédiger un programme d'interventions et d'activités (débat, conférences, concerts, *escape-game*, visites, ou toute autre action pertinente) ;
 - De mettre en œuvre une démarche pluridisciplinaire, en associant plusieurs disciplines à l'organisation des différents temps forts de l'événement (éducation socio-culturelle, histoire, langues vivantes, etc.) ;
 - De placer les jeunes au cœur de l'événement en leur assignant les rôles d'acteur et auteur dans l'organisation et/ou l'animation de l'événement ;
 - De lister les contacts de personnalités et structures pouvant être invitées ;
 - De prévoir les modalités d'une démarche de documentation de l'événement (reportage radiophonique, blog, livestream, etc.) ;
 - De rédiger, à l'aide de ces éléments, le dossier de candidature.

A l'issue de cette première phase, il sera demandé à l'autorité académique de renvoyer ce dossier de candidature (annexe 2) ainsi qu'un budget prévisionnel (annexe 3) à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr avant le 20 décembre 2019.

La DGER réunira au plus tard le 10 janvier 2020 un comité de sélection composé de représentants du bureau de l'action éducative et de la vie scolaire (BAEVS) et du pôle de communication de la DGER, du CNDEEAP, de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), et de la délégation à l'information et à la communication (DICOM) et des animatrices nationales des réseaux « insertion-égalité » et « animation et développement culturel ».

Ce comité sélectionnera deux candidatures lauréates de ce concours, et leur attribuera une subvention en vue de l'organisation de l'événement. Cette subvention sera versée directement aux établissements retenus dans la limite de 6 000 € par projet régional.

La région et les établissements sélectionnés s'engagent à mettre en œuvre l'action proposée. Pour faciliter son organisation, ils pourront bénéficier de l'appui des réseaux « Insertion-égalité » et « animation et développement culturel » de l'enseignement agricole, ainsi que du réseaux de partenaires de la DILCRAH (dont une cartographie est accessible à l'adresse <https://www.dilcrah.fr/partenaires/cartographie/>).

- Dans la phase de réalisation du projet (de janvier à mai 2020)
 - De contacter les personnalités et structures pressenties ;
 - D'organiser et mettre en œuvre l'événement ;
 - D'assurer sa communication et valorisation locale ;
 - De mettre en œuvre un projet documentaire visant à produire une trace de l'événement en vue de sa valorisation nationale par la DGER.

Le comité de pilotage s'engage enfin à retourner à la DGER avant fin septembre 2020 un bilan de l'action (annexe 4).

3 - Échéancier

- 4 novembre 2019: Date limite d'envoi de l'acte de candidature (annexe 1) par l'autorité académique à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr
- 20 décembre 2019 : Date limite d'envoi du dossier de candidature (annexes 2 et 3) par l'autorité académique à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr
- Au plus tard le 10 janvier 2020 : Sélection des 2 projets lauréats par le comité de sélection et versement de la subvention
- Fin mai 2020 : Date limite d'organisation des événements
- Avant fin septembre 2020 : Date limite d'envoi d'un bilan de l'action par l'autorité académique à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

4 - Personnes ressources

- Géraldine COULON, animatrice du réseau « Insertion-Egalité »
geraldine.coulon@educagri.fr
- Claire LATIL, animatrice du réseau « Animation et Développement Culturel »
claire.latil@educagri.fr
- Edouard SCHERRER, chargé de mission culture
edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr
- Christine ROUSSEAU, chargé de lutte contre les violences et les discriminations
christine.rousseau01@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général

Philippe VINÇON

**ANNEXE 1 : Formulaire de candidature
Concours « Juste humains »**

*A envoyer avant le 4 novembre 2019 par l'autorité académique à la DGER
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr*

Région :

Composition du comité de pilotage régional :

Établissements participants (ajoutez des lignes si nécessaire) :

Établissement 1 : _____

Établissement 2 : _____

Établissement 3 : _____

Personnes ressources et référents du projet :

Descriptif succinct de l'événement :

Je soussigné(e) _____, agissant en qualité de _____ au sein du Service régional de la formation et du développement de la région _____ confirme notre engagement à participer au concours « Juste humains ».

Cachet du SRFD

**ANNEXE 2 – Dossier de candidature
Concours « Juste humains »**

*A envoyer avant le 20 décembre 2019 par l'autorité académique à la DGER
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr*

Région :

Titre de l'événement :

Établissements participants (ajoutez des lignes si nécessaire) :

Établissement 1 : _____

Établissement 2 : _____

Établissement 3 : _____

Partenaires et intervenants extérieurs :

-

-

-

-

Disciplines associées et modalités :

-

-

-

-

Calendrier de mise en œuvre :

-

-

-

-

-

Description et programme de l'événement :

Les informations renseignées ici doivent permettre au comité de sélection d'apprécier :

- *Le contexte éducatif, territorial, et/ou social dans lequel s'inscrit le projet ;*
- *La cohérence et la nature de la collaboration entre établissements participants ;*
- *La pertinence des partenariats extérieurs ;*
- *La dimension interdisciplinaire du projet ;*
- *La participation des jeunes dans sa réflexion, son organisation et sa mise en œuvre ;*
- *La variété des formes d'intervention et activités imaginées...*

Description de la démarche de documentation de l'événement :

ANNEXE 3 – Budget prévisionnel
Concours « Juste humains »

A envoyer avant le 20 décembre 2019 par l'autorité académique à la DGER
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Concours « Juste humains »

Région :

Titre de l'événement :

Date de l'événement :

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant	Poste	Montant
Déplacements		DGER	
Hébergement			
Restauration			
Matériel			
Prestations			
Divers			
TOTAL		TOTAL	

**ANNEXE 4 – Bilan
Concours « Juste humains »**

*A envoyer avant le fin septembre 2020 par l'autorité académique à la DGER
à l'adresse concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr*

Concours « Juste humains »

Région :

Titre de l'événement :

Date de l'événement :

Bilan financier

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant	Poste	Montant
Déplacements		DGER	
Hébergement			
Restauration			
Matériel			
Prestations			
Divers			
TOTAL		TOTAL	

Synthèse générale

Renseignez ici les informations permettant de faire une brève évaluation de l'action (nombre de jeunes touchés, impacts de l'action en terme de comportements, relations aux partenaires extérieurs, freins et difficultés rencontrées, suites et prolongements éventuels de l'action, etc.)